

main d'œuvre pour la distribution de lait aux élèves de Sa Haute dans les écoles
publiques;

1 571.000 francs pour le B.S. 1954.

1. 507.000 francs pour le budget 1955.

L'accrédito a été viré sur le budget 1955 avant même qu'il ne soit au moment de l'élaboration
de ce budget additionnel du même exercice.

Cette demande a été débattue devant un comité d'offices pour
la promotion de lait, il est répondu que jusqu'ici il a été répondu par les
services des cantines scolaires.

Sur la proposition de M. Demery le Conseil Municipal unanimement décide
que la distribution de lait aux enfants des écoles sera à l'initiative de l'Etat
les accords relatifs seront passés par le préfet.

Publication des fonds de la loi Barange Programme de l'École Jules Ferry

En 10 pages
du 29 novembre 1954

Le Conseil Municipal a accepté l'état récapitulatif des demandes des deux bureaux d'indus-
triellement l'industrialisation fonds provenant de la loi Barange. Seule la demande
de l'école Jules Ferry a été traitée par le bureau. La direction a été prise en compte et
montant de 389.000 francs pour achat de matériel pour la fabrication de la machine à
coudre, films, logiciels, la somme sera versée par son représentant M. Delprat
en faveur de l'adoption.

Le Conseil Municipal

Cherrier Préfet de M. Demery

Accrédito l'Etat précité par la direction de l'École Jules Ferry et vient

55005

opinion le 24/11

26 Fev 1955

à la somme de 339 000 frs.

Approuvé à l'unanimité moins trois votes par M. Guichard qui pense que les crédits susvisés n'ont été utilisés pour l'achat de matériel d'enseignement.

Abandon de M. Papeau.

Acquisition de la gestion de l'ex-Hopital St Maurice admission non valide et recettes accidentelles

approuvé le 2.3.55

Le Conseil Municipal

Sur l'état de créances recouvrables et frais de poursuites en date du 17 décembre 1954

55006

Sur les publications faites par M. le Receveur Municipal.

Sur l'état de recettes accidentelles en date du 31 Janvier 1955

Sur l'état de la commission des Finances.

Quelques M. le 1er Maire à signer.

- L'état de créances recouvrables en date du 14 décembre 1954 du montant de 111.425 frs + 3.919 frs de frais de poursuites.

- L'état de recettes accidentelles en date du 31 Janvier 1955 du montant de 1121 francs

approuvé le 8.3.55

Adopté à l'unanimité

Crédits complémentaires. Exercice 1954

Maintenance scolaires - les crédits inscrits chapitre XXI art 12 (achat de matériel et denrées pour cantines scolaires) - ont été insuffi-

55007

sants pour permettre le règlement total des dépenses engagées au cours de l'exercice 1954. Cette insuffisance de crédit vient de l'accroissement considérable des enfants mangeant dans les cantines

- Le Conseil